Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 021-200000925-20261022-2026_10_22_11-DE

DÉPARTEMENT de la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 22 octobre 2026

DATE DE CONVOCATION
16 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Daniel BAUCHET, M. Alain BEAUNE, Mme Bernadette BERGER, M. Benjamin BONIN, Mme Catherine BONIN, Mme Amélie BOUCHET-GELIN (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Hubert BOURGOGNE, M. Gilles BRACHOTTE, Mme Martine BRUEY, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de M. Martial MATHIRON), M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, Mme Jacqueline DALLA TORRE, M. Sébastien DONET, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Audrey DUPUIS, M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Dominique XOLIN), M. Jean-Marie FERREUX, M. Pascal GALAND, Mme Françoise GAUTHEROT, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Brigitte GOMIOT, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de Mme Marie-Paule FONTAINE – Arrivée à 18h20), Mme Aline GRANDJEAN, M. Dominique JANIN, M. Alain LEFEVRE, M. Jérôme MASSON, M. Martial PARIZOT, M. Cédric PERRIER, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir de Mme Denis ALLEMAND), M. Sylvain PORCHEROT, M. Laurent POST, Mme Sarah ROUILLON, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, Mme Marie-Jo TROUSSEL.

Étaient absents : Mme Denise ALLEMAND (pouvoir à M. Emmanuel PONTILLO), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY (absente de 18h00 à 18h20), M. Martial MATHIRON (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Paul MURANO (pouvoir à Mme Amélie BOUCHET-GELIN), M. Dominique XOLIN (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA).

Secrétaire de séance : Madame Françoise GAUTHEROT, 4ème Vice-présidente déléguée à la communication, à la mobilité.

| | | |
|---|---|---|
| Membres en exercice | 45 | Délibération n°22/10/2026/11 |
| Présents | 39 | Objet : Proposition de versement d'une subvention à l'association ADEFO (Association Dijonnaise d'Entraide des Familles Ouvrières) au titre de 2025 |
| Pouvoirs | 05 | |
| Votants | 44 | |

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 021-200000925-20261022-2026_10_22_11-DE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,

Vu la délibération n° 17/04/2025/08 en date du 17 avril 2025 approuvant la Convention Territoriales Globale (CTG) 2025-2029 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or (CAF 21),

Vu la délibération n°17/07/2025/12 en date du 17 juillet 2025, portant Convention d'Objectifs et de Moyens avec l'association ADEFO (Association Dijonnaise d'Entraide des Familles Ouvrières) 2025-2027,

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) conduit des actions de soutien auprès des personnes rencontrant des difficultés de logements, comme prévu par les statuts avec la Politique du Logement. Avec le Projet de Territoire, elle s'est engagée dans la réflexion du devenir de la compétence « Action sociale » pour mieux structurer et coordonner ces différentes actions avec les partenaires (CAF, Conseil départemental, associations).

L'association ADEFO (Association Dijonnaise d'Entraide des Familles Ouvrières) est agréée sur le plan national et elle travaille en étroite collaboration avec les services de l'État et les collectivités territoriales, au profit des habitants de la Côte-d'Or. Ainsi, elle œuvre depuis plus de 30 ans sur le territoire de la Plaine Dijonnaise dans le domaine de l'hébergement d'urgence et s'inscrit dans les politiques de Logement et d'Action Sociale, menées par la Plaine Dijonnaise.

Le service Val de Saône de l'ADEFO est implanté à GENLIS, 6 avenue de la Première Armée française. Il fonctionne avec une équipe composée de neuf travailleurs sociaux (éducateurs spécialisés, assistante sociale, conseillère en économie sociale et familiale, technicienne en intervention sociale et familiale, moniteur éducateur, infirmière et un chef de service).

Plusieurs types d'accompagnements sont proposés sur le territoire, en particulier à GENLIS :

- Pension de Famille : 14 logements, individuels et de plain-pied, dont l'un est adapté aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), et un espace pour l'organisation de temps collectifs.
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) diffus et hors les murs : 4 appartements : 2 T2 et 2 T1.
- 3 types d'accueils ; pour l'Hébergement d'urgence, pour l'Accueil de Femmes Victimes de Violence et les Lits Haltes Soins Santé, qui se décomposent comme suit :
  - Un collectif sécurisé de 4 chambres permettant d'accueillir 4 à 7 femmes et enfants victimes de violences,
  - Un appartement pour 3 à 5 personnes pour accueillir des urgences de droit commun,
  - Un collectif de 3 chambres pour l'urgence.

En 2025, l'ADEFO a accompagné 60 personnes sur le territoire Val De Saône - Val De Tille, selon les interventions suivantes :

| | |
|---|---|
| Pension de familles | 21 personnes |
| Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Diffus | 5 personnes |
| CHRS hors les murs | 5 personnes |
| Hébergement d'urgence | 13 personnes |
| Accueil de femmes victimes de violence | 12 personnes |
| Lits Haltes Soins Santé | 5 personnes |

Depuis le 1er janvier 2021, l'ADEFO est l'interlocuteur privilégié de la CCPD pour la mise en œuvre de sa politique de logement et d'action sociale en direction des habitants et familles

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 021-200000925-20261022-2026_10_22_11-DE

en situation de grande précarité liée au logement. À ce titre, la CCPD a été sollicitée par l'ADEFO pour le versement d'une subvention de 10 000,00 € (dix mille euros), au titre de l'année 2025, sur l'exercice budgétaire 2026.

Le Rapport d'Activité 2025 de l'ADEFO est joint en annexe.

Vu, l'avis favorable de la 5ème Commission « Emploi, Action Sociale et Autonomie » qui s'est réunie le 10 décembre 2025,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, d'une subvention d'un montant de 10 000,00 € (dix mille euros) au bénéfice de l'association ADEFO au titre de l'année 2025, sur l'exercice budgétaire 2026. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal,

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 22 octobre 2026

Signé électroniquement par : Patrice ESPINOSA
Date de signature : 05/11/2026
Qualité : Présidence de la Communauté

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER